



OMNIUM BRITANNIQUE JUNIOR

Critères d'admissibilité et de sélection

(Approuvé en août 2023)

ÉVÉNEMENT :

L'Omnium britannique junior 2024 aura lieu à Birmingham, en Angleterre, du 3 au 7 janvier 2024.

Selon les directives relatives à l'Omnium britannique junior, Squash Canada peut sélectionner un maximum de cinq athlètes masculins et de cinq athlètes féminines par catégorie d'âge pour participer à l'Omnium britannique junior. Squash Canada se basera sur les critères suivants pour procéder à l'approbation :

- a) Squash Canada sélectionnera les cinq meilleurs athlètes par catégorie d'âge qui se seront inscrits à l'événement avant la date limite d'inscription et qui figurent parmi les 20 meilleurs athlètes de chaque catégorie d'âge du classement canadien junior (à la date limite d'inscription).
- b) Si un athlète ne fait pas partie des cinq meilleurs athlètes inscrits dans sa catégorie d'âge, il peut demander à être inscrit dans la catégorie d'âge supérieure à la sienne si cinq athlètes classés devant lui au classement canadien junior ne sont pas déjà inscrits.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ :

Pour être admissible à une approbation pour l'Omnium britannique junior, l'athlète doit :

1. Répondre aux critères d'admissibilité d'âge respectifs;
2. Être citoyen canadien, ou résident permanent du Canada, ou résider au Canada depuis au moins trois (3) ans sans interruption à la date du début des Championnats (à condition que les résidents qui sont au Canada en tant qu'étudiants ou qui sont des travailleurs temporaires ne soient pas admissibles). Nonobstant ce qui précède, un junior qui est un étudiant, mais qui réside au Canada avec un parent qui est un résident permanent du Canada ou qui a été un résident du Canada pendant au moins trois (3) ans, ne sera pas disqualifié;
3. Être membre en règle d'une association provinciale/territoriale de squash;
4. Payer tous les frais requis.

CRITÈRES DE SÉLECTION :

Pour qu'un joueur admissible soit retenu pour la sélection à l'Omnium britannique junior, il **doit** s'inscrire en ligne avant le 15 octobre 2023.

Dans le cas où :

1. Cinq joueurs admissibles ou moins se sont inscrits dans une division particulière, Squash Canada approuvera chacune des inscriptions.

2. Plus de cinq joueurs admissibles se sont inscrits dans une division particulière, Squash Canada utilisera les critères suivants pour choisir les cinq athlètes qu'elle approuvera :
 - a) Les trois meilleurs athlètes admissibles et inscrits par division seront automatiquement approuvés en fonction des classements de Club Locker Squash Canada au 10 juillet 2023.
 - b) Les deux prochains athlètes admissibles et inscrits au 15 octobre 2023 seront choisis de façon discrétionnaire par le Comité du parcours de l'athlète junior. Les considérations incluront les résultats du Championnat canadien junior, le classement au Club Locker, l'âge, les résultats en tête-à-tête, et tout autre facteur possible.
 - c) Toutes les égalités de classement du Club Locker seront départagées par les résultats les plus récents en tête-à-tête entre le 1er avril et le 15 octobre 2023, et s'il n'existe pas de tels résultats en tête-à-tête, l'athlète ayant obtenu le meilleur classement du Club Locker au cours de la période précédente sera considéré comme le mieux classé.
 - d) Si un joueur n'est pas l'un des cinq athlètes approuvés dans sa catégorie d'âge, et que la division d'âge immédiatement supérieure ne compte pas cinq athlètes admissibles dûment inscrits, le ou les joueurs suivants les mieux classés peuvent demander à être inscrits dans la division d'âge supérieure à la leur.

Squash Canada confirmera le nom des athlètes approuvés d'ici le 28 octobre 2023.

CRITÈRES D'APPROBATION ET DE RETRAIT :

Pour demeurer admissible, tout joueur approuvé par Squash Canada pour participer à l'Omnium britannique junior doit respecter les conditions suivantes :

- a) Maintenir son statut de membre en règle de son association provinciale/territoriale de squash.
- b) Aviser Squash Canada de toute blessure, maladie ou autre raison qui a interrompu son entraînement pendant plus de 14 jours. Squash Canada se réserve le droit de demander des documents précisant la nature de la blessure ou de la maladie, ainsi que le délai recommandé par un médecin pour le retour à l'entraînement et à la compétition, ou de mener une enquête plus approfondie.
- c) Signer une décharge relative aux voyages internationaux de Squash Canada comme condition d'approbation.
- d) Satisfaire aux exigences de sécurité de Squash Canada telles que publiées dans sa politique de vaccination contre la COVID-19 concernant la compétition internationale. Cela exigera, entre autres, une preuve de vaccination pour les personnes âgées de 12 ans ou plus.
- e) Satisfaire aux exigences et aux mesures de sécurité relatives à la COVID-19, tel qu'elles peuvent être établies par England Squash pour la participation à l'Omnium britannique junior.
- f) Signer l'entente d'athlète de Squash Canada, si cela est demandé.
- g) Faire preuve d'engagement envers l'événement en poursuivant l'entraînement, en gardant une bonne condition physique et en s'assurant que la performance est maintenue à un niveau élevé et approprié à la compétition lors de l'événement.

Le non-respect de l'un ou l'autre des critères susmentionnés peut entraîner le retrait de l'approbation de Squash Canada pour la participation à l'événement, et ce, à la seule discrétion du gestionnaire du développement des athlètes.

RETRAIT :

Tout joueur ayant reçu l'approbation de Squash Canada pour participer à l'Omnium britannique junior qui se blesse, devient malade ou, pour quelque raison que ce soit, souhaite se retirer de l'événement, doit en informer Squash Canada le plus tôt possible.

Si ce retrait ouvre une place dans une catégorie d'âge, les critères de sélection ci-dessus seront appliqués dans l'ordre pour le joueur de remplacement, qui pourra disposer d'un délai raisonnable pour accepter ou refuser l'opportunité d'obtenir l'approbation de Squash Canada pour participer à l'événement.